

Décision n°20260209-2

Vanves, le 9 février 2026

## DÉCISION

### **Portant composition de la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.**

---

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1, et R.822-4, R.822-5 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment ses articles R. 421-1 et R. 421-2 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 231-4 ;

**Vu** le décret n°2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** la décision 20260209 du 09 février 2026 de la présidente du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires,

## DÉCIDE

### **Article 1**

Dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, qui aura lieu les 31 mars 2026 et 1<sup>er</sup> avril 2026, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

### **Article 2**

La liste électorale (en annexe de la présente décision) est mise en ligne sur le site « [lescrous.fr](http://lescrous.fr) » et envoyée par voie électronique à tous les électeurs.

Les électeurs peuvent demander d'éventuelles rectifications à [vote-electronique@crous.fr](mailto:vote-electronique@crous.fr) en justifiant de leur identité et ce jusqu'au 11 mars 2026 midi à l'aide du formulaire en annexe de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision est publiée sur le site « [lescrous.fr](http://lescrous.fr) » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous (60 boulevard du lycée 92170 Vanves).

**La présidente du Cnous**

**Bénédicte DURAND**